

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 2 juillet 2018

n°6

page 1/4

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (60) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, J. DUMAS, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, P. MOREAU, A. GEORGES, H. COLIN, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, G. WIBAUX, E. BAILLY, JJ. BARTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, C. PÉPIN D. CHAINE, J. NEUVY (suppléant de P. BERNARD), M. PONTIER.

POUVOIRS (7) : JM. MAZAUD mandant a pour mandataire JP. ABELIN
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire M. LAVRARD
P. MIS mandant a pour mandataire AF. BOURAT
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire E. AZIHARI
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
G. MAUDUIT mandant a pour mandataire C. FARINEAU
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MÉRY

EXCUSES (15) : G. MICHAUD, E. AUDEBERT, JM. TARDIF, D. BOIREAU, B. de COURREGES, F. MERCHADOU, I. RABUSSIER, ML. CHABOT, F. REBY, P. BARBOT, T. PRIEUR, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT.

Nom du secrétaire de séance : Jacques MELQUIOND

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Fonds de concours 2018 et création d'une autorisation de programme et crédits de paiement

Le Pacte financier et fiscal, adopté par le conseil communautaire du 27 novembre 2017 (délibération numéro 6), affirme la volonté de Grand Châtellerault d'aider ses communes membres au travers des dispositifs de fonds de concours.

Le Règlement des fonds de concours a été adopté par le conseil communautaire le 3 avril 2018.

Les communes ont transmis leur demande de fonds de concours dans le respect des dates indiquées dans le règlement des fonds de concours

Le comité de pilotage de Grand Châtellerault ayant rendu un avis favorable, le dossier est maintenant présenté au conseil communautaire pour délibération.

* * * * *

VU l'article 57 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-28-2,

VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies-C, 2ème alinéa VI,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 2 juillet 2018

n°6

page 2/4

VU la délibération n°13 du conseil municipal de la Ville de Châtellerault du 9 avril 2015 portant sur l'adoption du contrat de ville de nouvelle génération 2015-2020,

VU la délibération n°6 du conseil communautaire du 27 novembre 2017 approuvant le pacte financier et fiscal 2018-2020.

VU la délibération n°7 du conseil communautaire du 3 avril 2018 approuvant le règlement des fonds de concours 2018-2020

CONSIDERANT un contexte financier difficile tendant au nécessaire renforcement des solidarités au sein de l'agglomération.

CONSIDERANT les demandes des communes suivantes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 2 juillet 2018

n°6

page 3/4

Communes	Objet de la demande	Montant des travaux HT	Taux	Montant de subvention totale demandée	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020
Angles sur l'Anglin	Etude sur l'organisation de la circulation, des stationnements et des aménagements de sécurité	20 834,00 €	30,00%	6 250,00 €	6 250,00		
Archigny	Accessibilité toilettes publiques	22 993,92 €	27,76%	6 384,00 €	6 384,00		
Archigny	matériel désherbage alternatif	15 200,00 €	30,00%	4 560,00 €	4 560,00		
Archigny	Ecole maternelle	910 350,00 €	5,49%	50 000,00 €	25 000,00	25 000,00	
Colombiers	Accessibilité des bâtiments sanitaires école maternelle	7 500,00 €	20,00%	1 500,00 €	1 500,00		
Dangé-Saint-Romain	Passerelle	906 220,00 €	22,07%	200 000,00 €	60 000,00	140 000,00	
La Roche-Posay	Réhabilitation d'un bâtiment existant en équipement multivalent (salle de spectacle et de réception)	4 000 000,00 €	5,00%	200 000,00 €	60 000,00	70 000,00	70 000,00
La Roche-Posay	Réhabilitation d'un bâtiment existant en équipement multivalent (salle de spectacle et de réception) Fonds de concours	4 000 000,00 €	1,25%	50 000,00 €	25 000,00	25 000,00	
Leigné-les-Bois	Réhabilitation du centre-bourg par le maintien des commerces de proximité	32 366,11 €	35,00%	11 328,14 €	11 328,14		
Lésigny	Installation d'une structure mobile derrière le bar-restaurant	9 452,79 €	50,00%	4 726,39 €	4 726,39		
Lésigny	Restauration façades de l'église 3 ^{ème} tranche	39 079,03 €	23,64%	9 239,51 €	9 239,51		
Les Ormes	Valorisation touristique des sites naturels	8 652,37 €	50,00%	4 326,00 €	4 326,00		
Leugny	Bar restaurant	50 400,00 €	18,10%	9 120,00 €	9 120,00		
Mairé	Mise en accessibilité Mairie (Rampe PMR)	3 917,00 €	49,99%	1 958,00 €	1 958,00		
Mairé	isolation salle polyvalente	7 000,00 €	50,00%	3 500,00 €	3 500,00		
Monthoiron	Accès handicapés (travaux d'enfouissement de réseaux et réfection des trottoirs)	81 816,96 €	30,69%	25 108,32 €	25 108,32		
Naintré	Travaux salle des fêtes	24 840,00 €	50,00%	12 420,00 €	12 420,00		
Oyré	Réfection du chemin d'accès à l'aire de stockage des résidus de cuisson des fonderies du Poitou (en attente de réponse du département)	60 000,00 €	20,00%	12 000,00 €	12 000,00		
Pleumartin	Rénovation de la place	577 233,77 €	34,65%	200 000,00 €	100 000,00	100 000,00	
Saint-Gervais les trois clochers	Réhabilitation de l'école élémentaire	1 019 137,00 €	19,62%	200 000,00 €	60 000,00	70 000,00	70 000,00
Saint-Rémy sur Creuse	radiateurs salle des fêtes	15 525,92 €	40,07%	6 222,00 €	6 222,00		
Sérigny	Mise en accessibilité PMR salle de la Belle-Indienne	15 033,80 €	21,95%	3 300,00 €	3 300,00		
Thuré	Consolidation des structures porteuses de la salle des fêtes et de la halle des sports	48 280,00 €	22,57%	10 898,00 €	10 898,00		
Thuré	Réhabilitation du bureau de poste pour l'extension du pôle santé de l'Envigne	15 000,00 €	50,00%	7 500,00 €	7 500,00		
Vellèches	Réhabilitation d'une commerce	42 105,00 €	29,10%	12 252,00 €	12 252,00		
Vicq-sur-Gartempe	Réhabilitation ancienne poste en biscuiterie artisanale	60 590,00 €	50,00%	30 295,00 €	30 295,00		
Vouneuil-sur-Vienne	Ateliers relais	88 320,00 €	50,00%	44 160,00 €	44 160,00		
Vouneuil-sur-Vienne	Matériel de désherbage thermique (mutualisé avec Bonneuil-Matours)	36 023,34 €	23,98%	8 638,67 €	8 638,67		
Total		12 117 871,01 €		1 135 686,03 €	565 686,03 €	430 000 €	140 000 €

Acquitté en PREFECTURE le: 03/07/2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 2 juillet 2018

n°6

page 4/4

CONSIDERANT que ces demandes, étudiées par le comité de pilotage « fonds de concours » sont éligibles car en accord avec le pacte financier et fiscal et en particulier le règlement des fonds de concours.

CONSIDERANT que les travaux seront échelonnés par les communes présentant les plus importantes demandes durant les trois prochaines années et que la création d'une autorisation de programme paraît l'outil adéquat pour prévoir les inscriptions budgétaires et programmer le versement des fonds de concours aux communes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder les fonds de concours demandés sous réserve de la réalisation des travaux et du respect du règlement des fonds de concours.
- de créer une autorisation de programme et crédits de paiement fonds de concours :

Année	2018	2019	2020	TOTAL
Fonds de concours général	432 764,03	400 000	367 235,97	1 200 000
Fonds de concours développement durable	125 422,00	100 000	74 578,00	300 000
Fonds de concours maisons de santé	7 500,00	100 000	192 500,00	300 000
				1 800 000

- de préciser que les enveloppes des trois fonds sont fongibles,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault, le

F 5 JUIL 2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

